

# LA PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE À L'EMPLOI (POE)

В ГЕИЬЪГОИ (ЪОЕ)  
ОБЕВЪЛЛОИИЕГГЕ  
ГВЪКЕВЪВЪЛЛОИИ



*La POE peut bénéficier au demandeur d'emploi qui a besoin d'une formation afin d'acquérir les compétences requises pour occuper l'emploi qui lui est proposé.*

## **PUBLICS CONCERNÉS**

La POE peut bénéficier au demandeur d'emploi qui a besoin d'une formation afin d'acquérir les compétences requises pour occuper l'emploi qui lui est proposé.

Le demandeur d'emploi doit être inscrit à Pôle emploi, qu'il soit indemnisé ou non.

Sont concernés tous les employeurs du secteur public ou privé (y compris les particuliers employeurs) ayant déposé une offre d'emploi auprès de Pôle emploi.

## **QUELS SONT LES CONTRATS PROPOSÉS DANS LE CADRE D'UNE POE ?**

L'offre d'emploi, déposée à Pôle emploi, doit concerner :

- Un CDI ;
- Un CDD d'une durée minimale de 12 mois ;
- Un contrat de professionnalisation à durée déterminée d'au moins 12 mois ou à durée indéterminée ;
- Un contrat d'apprentissage.

La durée de travail hebdomadaire ne peut pas être inférieure à 20 heures.

L'offre d'emploi doit se situer dans la zone géographique de recherche d'emploi définie par le Projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) du demandeur d'emploi. Le demandeur d'emploi bénéficiaire de la POE a le statut de stagiaire de la formation professionnelle et bénéficie de la protection sociale contre les accidents du travail et maladies professionnelles.

Il peut bénéficier de l'Aide aux frais associés à la formation (AFAF) afin de couvrir des frais de transport, de restauration et d'hébergement.

Il est rémunéré par l'allocation d'aide au retour à l'emploi-formation (Aref) ou au titre de la Rémunération de Formation Pôle Emploi (RFPE).

## **QUELLE FORMATION ?**

La formation permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences requises pour occuper l'emploi qui lui est proposé.

La durée de la formation ne peut pas excéder 400 heures.

Elle se déroule en amont de la signature du contrat.

## **COMMENT EST FINANÇÉE LA POE ?**

La POE bénéficie d'une prise en charge par Pôle emploi, et par l'OPCA ainsi que le FPSPP, le cas échéant. Aucune participation financière ne peut être demandée au stagiaire concernant le montant de la formation.

## **POE INDIVIDUELLE ET POE COLLECTIVE**

La POE était au départ individuelle (POEI). Depuis quelques années, est apparue la POE collective qui permet de former plusieurs demandeurs d'emploi en même temps notamment dans les branches ayant des métiers en tension.